académie La Réunion

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Galé

Compagnie Kèr Béton

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

LES BAMBOUS
COMPLÈTEMENT À L'EST !

Dossier réalisé par Marie Sicot, professeure relais
publics@lesbambous.com

Synopsis

Dans certaines contrées encore, l'adultère est une faute grave dont la sanction impitoyable est la mort.

Une nuit, dans un bois, se sentant à l'abri, deux amants se donnent l'un à l'autre, inconscients du danger. L'histoire aurait pu en rester là si les villageois ne les avaient pas suivis et surpris…

Après *Syin zonn : la fuite et la rébellion, Tanbour : la soumission, Galé* vient clore un triptyque axé sur la peur, la résistance. Cette nouvelle création explore une troisième voie face à la terreur : celle de la philosophie.

→ **Qui sommes-nous face à nous-mêmes ? Que sommes-nous face à la mort qui vient ? Comment s'y résout-on ?** Autant de questions sous-jacentes dans ce face à face d'un père et de sa fille en attendant l'aube funèbre.

Comme dans ces précédentes créations, Vincent Fontano fait de la scène un lieu de débat, d'introspection et de réflexion.

« Galé » est une tragédie en cinq actes.

Distribution

Texte, mise en scène, scénographie : Vincent Fontano
Acteurs : Florianne Vilpont et Vincent Fontano.
Création lumière : Jean-Fabrice Anicot
Création costumes : Isabelle Gastellier
Univers sonore : Jako Maron et Jim Fortuné.
Constructeur décor : Cédric Perraudeau.
Avec l'aimable collaboration de la chorégraphe Yun Chane et d'Isabelle Pillot.
Création affiche : Loïc Mahé.

Coproduction : Les Bambous, Lespas, La Cité des Arts

L’équipe artistique

Vincent FONTANO

Elève au conservatoire de la Réunion en 2009, il mène un parcours atypique au sein de la création littéraire réunionnaise. Auteur et metteur en scène de la Compagnie Kèr Beton, il invite le public, dans chacune de ses pièces, à partager ses réflexions sur la société réunionnaise et sur le monde en général.

Florianne VILPONT

Cette jeune comédienne, récemment sortie du Conservatoire, démarre par son choix de collaborations et de textes une carrière intéressante et prometteuse au sein du Théâtre Réunionnais.

Jean-Fabrice ANICOT

Ce technicien a commencé son travail de créateur lumière dès la première création du triptyque de la Compagnie Kèr Beton, « Syin Zonn ». Il a de nouveau collaboré sur « Tanbour » et c'est tout naturellement que la Compagnie l'a sollicité pour « Galé ». Ce touche-à- tout très doué est toujours à la recherche d'esthétiques qu'il pourra développer sur scène.

Isabelle GASTELLIER

Découvrez le parcours passionnant de cette styliste, créatrice de prêt-à-porter et costumière sur son site http://isabellegastellier.com ou sur sa page facebook Isabelle Gastellier Créations. Vous découvrirez notamment ses différentes collaborations avec les compagnies de théâtre réunionnaises.

Jako MARON

Musicien électro et créateur d’univers sonores (pour des expositions notamment), Jako Maron rapproche expérimentation et tradition. En effet, il mixe le folklore de La Réunion à des sons électros. Ses influences hip-hop et dub lui permettent de produire une musique unique. Il développe depuis quelques années un travail de fabrication sonore avec des fonnkézèrs tels que Franky Lauret, Babou B'Jalah, Christian Floy Jalma. Il a déjà créé l’univers sonore de plusieurs pièces telles que « Majorette » (de Lolita Monga, CDOI), « O bord de la nuit » (Cie Kèr Béton) et a également travaillé avec la Compagnie Nektar.

Pour « Galé », il travaille en collaboration avec le musicien et chanteur **Jim FORTUNÉ**

Note artistique

Qui sommes-nous face à nous-mêmes, que sommes-nous face à la mort qui vient ?

« Galé » vient clôturer un triptyque sur la peur. Comment on y résiste, comment on s'y soumet, comment la peur nous plie et nous révèle à nous-mêmes ?

Après avoir exploré avec « Syin zonn, la fuite et la rébellion », après avoir exploré avec « Tanbour, la soumission », « Galé » explore une troisième voie face à la terreur : celle de la philosophie.

Comment affronte-t-on la peur première, celle de la mort qui vient. Doit-on seulement l'affronter ? Quand la nuit vient et que nous n'avons plus de bougies, les mots restent souvent le seul rempart à l'inconnu.

Un père et une fille vont être amenés à se connaître, à se livrer, à s'affronter, à se consoler aussi, sûrement à se consoler face à la mort qui vient. « Galé » raconte le deuil farouche de ces deux êtres, père et fille. Leur peur, leur colère et les mots qu'ils prononceront cette nuit-là.

L'idée de « Galé » est venue pendant que je travaillais sur la pièce « Tanbour ». Lors d'une étude au plateau, l'actrice, Lolita Tergémina, qui jouait le rôle d'une femme blessée et vengeresse, me fit part de son questionnement. La femme qu'elle devait incarner s'était faite écraser par un homme qui l'aimait et sa propre mort, qu'elle pensait être de repos, relançait leurs retrouvailles.

La comédienne me fit part de son ressenti par rapport au rôle. Au plateau, elle avait du mal à le tenir. Cette femme, me dit-elle, est dans une telle haine des hommes et de ce qu'ils représentent, que cette haine finissait par l'oppresser, par l'étrangler en tant que comédienne. Les cris de cette femme qu'elle devait incarner semblaient avoir perdu toute nuance, toute raison. En tant que comédienne elle avait l'impression de ne pousser qu'un grand cri tout au long de la pièce.

Je rassurais la comédienne, en lui disant que c'était exactement là où je voulais en venir, que c'était mon parti pris de metteur en scène. Je voulais dire aux femmes qu'elles ont le droit à la colère, même excessive, sans être taxée d'hystériques. La colère est parfois légitime et le cri est ce qui reste quand la raison n'a plus de bras.

Mais quand même, une question restait en suspens : que se passerait-t-il, si nous avions à faire à une femme amoureuse ? Que se passerait-il si nous avions à faire à une femme qui assume au grand jour l'amour qu'elle porte à un homme. J'en étais à mes réflexions quand je vis une photo : des hommes lapidant une femme. La photo fut un choc et j'entrevis ma réponse. C'est cette piste que je veux étudier dans la pièce « Galé ».

Pour la dernière pièce du triptyque j'ai choisi de confronter mon héroïne à la peur la plus commune à tous, la peur de la mort qui vient et enfin d'explorer la philosophie. Pour la troisième pièce, je veux aussi me replonger dans le ventre même de la tragédie antique, en explorant le thème fort de la rencontre argumentée, celle de la raison face à la passion, ainsi retrouver à ma manière Antigone et Créon, Iphigénie et Agamemnon.

Vincent Fontano

Extrait (acte III.)

[…]

LO FIY

Zot sra zoli ek tout zot fièrté, ek tout zot kozé kan zot sra fin tié in famn, kan zot sra finn kraz in famn. Lé deja in naffèr tié in famn, mé kraz in famn, fouill in trou entèr moitié mon kor apresa trap in kap et kraz mon tèt, bat lo rosh si mon tèt ziska tan mi mort. Sra zoli tou zot fièté. sra zoli, le in n'affèr deza tié in famn, mé kraz in famn.

LO PAPA

Lé la lwa, lé la lwa, lé la parol nou la di. Ou té koné, pars la parole la lé né avant ou, parol la, la di avan, avan ou né. Ou plis kin otr ou té koné la lwa, ou la parti kan mèm, dan bwa rouv out kor pou in karné la poussièr. Lé la lwa. pa beswin ou akiz la lwa kan ou la brav a li. Ou té koné ou la parti kan mem. Ou la zoué ek do fé astèr fo ou dans andan.

Nou la di in zour in famn li soizi in bonom, in bonom i soisi in famn, apresa zot i fé promes dovan do moun, zot i fé promes dovan bon dié , zot i di , mi sra la pou li, li sra la pou mwin , apartir mon promes mwin ta li , li ta mwin , si li tomb mi tomb, si li mars, mi mars. A partir mon promes pwin dot kor ke la sièn pou la mièn, pwin dot kor ke la mièn pou la sièn. Lamour sra ant nou, lamour nou nana sra rienk pou nou, ant nou. Pars biento li va debord ant nou, li va roul a tèr li va kouri, fodra i vey a li, fodra fé pous a li. Ou té koné la lwa, ou té koné la lwa. Poukoué ou la kras dosi ?

LO FIY

Pars té li, pars té li, pars té mwin

Les entretiens

A l'heure où ce dossier est rédigé, le spectacle est toujours en cours de création. L'équipe a déjà fait trois semaines de résidence à la Cité des arts. Voici les propos des artistes, recueillis au théâtre *Les Bambous*, le 08 novembre 2016, moins de quinze jours avant la première.

Vincent Fontano :

Pour écrire « Tanbour » tu avais, entre autres, rencontré plusieurs acteurs des milieux sociaux et culturels, des associations, des personnes ayant connu des violences conjugales. Pour « Galé », qu'est-ce qui a nourri ton écriture ?

Ce sont des lectures, plutôt éclectiques. Je suis passé par des lectures comme René Girard, *Le Bouc Emissaire*, c'est un livre qui, pour moi, est très important. Georges Steiner, *Les Antigones, La mort* de Jankélévitch.

Ensuite, j'ai beaucoup relu les classiques : *Iphigénie, Antigone,* l'*Antigone* de Bauchau, qui a été pendant un long moment mon livre de chevet. Et enfin des romans plus contemporains comme *Sept pierres pour la femme adultère.* Voilà un panel de lectures qui ont nourri un peu la pièce.

Les deux personnages de « Galé », comme ceux de « Tanbour », emploient parfois une langue très crue, notamment au début de la pièce. Est-ce que tu pourrais expliquer ce choix, notamment pour les spectateurs qui n'auraient pas vu les deux pièces précédentes ?

C'était vraiment un choix artistique. Vu l'enjeu, cela aurait été un peu ridicule d'apprêter un langage, de châtier le langage, de le déguiser alors que ce dont on parle, ce qu'ils vont devoir affronter est concret. Fondamentalement. A l'heure où on joue cette pièce, il y a encore des femmes qui se font lapider, il y a encore, en Inde, des filles à qui l'on jette de l'acide au visage. C'est concret. Ça aurait été un peu déplacé, pour ma part (mais ça c'est mon choix d'auteur), de vouloir être précautionneux là-dessus. Et j'aimais bien l'idée qu'elle dise tous les gros mots qu'on lui accole pour pouvoir ensuite passer à autre chose. Pour dire : « d'accord, vous m'avez dit ça et je l'ai entendu. Maintenant, est-ce qu'on pourrait parler de ce que vous allez me faire ? »

Et c'est à son père qu'elle s'adresse… Est-ce que tu peux nous présenter un peu ce personnage du père que tu vas incarner.

Le père pour moi est un chemin de travail sur les figures de Créon et d'Agamemnon. Ces deux personnages qui représentent l'autorité, qui représentent la loi, la norme et qui en sont garants, sont confrontés au jaillissement un peu brutal de la vie. Comment ils réagissent ? Ce sont des personnages qui sont bloqués dans la portée même de leur parole. C'est-à-dire que ce ne sont pas des gens qui ont l'autorisation d'avoir une parole banale, ordinaire et volubile.

Et le personnage du père est un peu là-dedans, parce qu'il est pris par sa propre parole et il doit en assumer les conséquences. C'est là où ça devient intéressant pour moi. Les autres encore peuvent se cacher derrière la foule. Créon se cache derrière la foule en disant c'est la foule qui veut ; Agamemnon se cache derrière le principe de guerre. Ce père, lui, il n'a rien pour se cacher. Il est seul face à sa fille.

Est-ce que ta vision de ces deux personnages que tu as d'abord fait naitre sur le papier a changé avec le travail au plateau ?

Quand on est à la lecture, c'est une découverte intellectuelle et le fait que tout à coup ce soit incarné, qu'il y ait un corps, une voix, on découvre des choses, une densité émotionnelle. On découvre des non-dits, ce que le personnage ne dit pas, ce qu'il cache et aussi d'autres aspects de ce qu'il raconte.

D'ailleurs, tu me confiais avant cet entretien que plus vous travaillez, plus tu te dis que ce n'est pas une pièce sur la lapidation.

Non, je pense que c'est une pièce sur ce que c'est que la vie et comment on se bat avec. Sur deux visions très opposées mais en même temps essentielles de la vie.

Pour finir, quel message souhaites-tu faire passer notamment aux lycéens et aux étudiants qui viendront voir « Galé » ?

J'espère juste que cette pièce, qui pour moi est très importante, va trouver un écho chez eux, parce que ce personnage n'est pas si loin d'eux, en âge, je l'espère en mentalité, en désir de liberté, en désir de vivre.

Florianne Vilpont

Florianne a découvert le théâtre au collège. Dès la sixième, elle voit ses amis participer à l'atelier théâtre mais n'ose pas les rejoindre par timidité. En classe de quatrième, elle saute finalement le pas et s'inscrit à l'atelier animé par son professeur de français et une intervenante professionnelle. Le virus est attrapé ! Au lycée, elle suit l'option « arts du spectacle » et poursuit ses études au Conservatoire. Elle a achevé son troisième cycle il y a deux ans et se retrouve cette année à l'affiche de deux spectacles.

Forianne, tu as joué cette année dans « Le Mahâbharata des femmes » avec la compagnie Sakidi. Une pièce qui, elle aussi, aborde la souffrance des femmes, leurs frustrations et leurs combats. Mais c'est une pièce avec un grand nombre de personnages et vous étiez sept acteurs sur scène. « Galé », en revanche, est une pièce qui se déroule en huis-clos et la jeune femme que tu incarnes est seule face à son père. Comment as-tu abordé ce nouveau rôle et ce duo ?

La différence entre jouer à plusieurs sur scène et juste à deux, c'est au niveau des adresses. Ce n'est pas du tout le même travail. Quand on est à sept sur scène, on a spontanément plusieurs adresses : on parle différemment avec chaque personne. Donc ça permet de varier en fonction des partenaires. Chaque personne a une voix, une façon de dire.

Et là on est juste deux : du coup, il faut avoir plusieurs adresses avec la même personne. C'est un peu plus difficile parce que c'est le même visage, la même voix, la même façon de dire. Alors la réaction de ton corps c'est de relancer de la même manière que la première fois. Il faut donc apprendre à casser les règles, à casser les bâtons qu'on s'est mis pour pouvoir aller ailleurs. Après, tout dépend aussi de ce que la personne en face te procure comme émotion. Et puis, généralement, dans une pièce les personnages se transforment, ils ne sont plus du tout les mêmes au début et à la fin.

En gros, il y a trois adresses à travailler, l'adresse à son partenaire, l'adresse à soi-même et l'adresse au public avec qui on joue aussi. Donc il y a autant de palettes de couleurs à sept qu'à deux en fait.

Après trois semaines de résidence à la Cité des Arts, la vision que tu as de ton personnage a-t-elle évoluée ? Le passage de la table au plateau a-t-il révélé certains aspects de cette jeune femme ?

Oui, tout à fait. Au début moi je la voyais plus dans le côté colérique et triste… beaucoup de tristesse. Mais en fait ce n'est pas du tout ça. C'est quelqu'un qui a beaucoup de rage, qui veut vraiment défendre son point de vue et qui a beaucoup de poigne, de volonté. Elle veut absolument faire changer quelque chose. Elle est très déterminée.

Et une fois qu'on a trouvé ça, on se dit que ce n'est pas possible de faire autrement. J'arrive à bien sentir le personnage et à comprendre ce qui peut se faire sur le plateau et ce qui ne peut pas se faire.

Quel message voudrais-tu passer aux lycéens et aux étudiant qui viendront voir « Galé » très prochainement ?

Eh bien oui, venez ! (Rire). C'est une pièce qui retourne… mais il faut se laisser porter. Quand on vient au théâtre, on se permet d'être ailleurs.

Quelques pistes pédagogiques

Avant la représentation :

1) Quelques recherches sur la lapidation :

« Galé » n'est pas uniquement une pièce sur la lapidation. Mais il est souhaitable que les élèves aient quelques connaissances sur ce terrible châtiment avant de venir voir la pièce.

a. Recherches historiques et mythologiques :

Il peut être intéressant pour les élèves de découvrir que la lapidation est une sentence qui existait dans l'Antiquité dans tout le Bassin méditerranéen. La lapidation pouvait être un châtiment mais également un rituel de purification de la cité.

→ Cf. l'article de Michel Gras « Cité grecque et lapidation », in *Du châtiment dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique*, École Française de Rome, 1984. pp. 75-89. (*Publications de l'École française de Rome*, 79). Cet article est consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1984_act_79_1_2529

→ Dans le premier épisode d'*Œdipe à Colone* de Sophocle, Œdipe, en exil, confie à ses deux filles qu'il aurait préféré être lapidé plutôt que d'être « chassé, d'une façon si ignoble, de [sa] patrie ».

→ Mais la lapidation était également l'objet de vives critiques. Eschyle parlait ainsi de « justice d'abattoir ».

b. La lapidation dans le monde contemporain :

On pourra proposer aux élèves de faire une recherche sur les différents pays où la lapidation est encore en vigueur pour punir les relations extra-conjugales ou homosexuelles : le Nigéria, la Somalie, le Soudan, l'Afghanistan, le Yémen, l'Arabie Saoudite, le Kurdistan irakien (dans des populations non musulmanes) etc.

Quelques articles de presse sont suggérés en annexes de ce dossier.

NB : l'article de Jean-Jacques Lavoie : « L'adultère et la peine de mort par lapidation dans l'Islam » est une bonne source de documentation (cf. annexe 3). Il met notamment en avant les discriminations pénales à l'égard des femmes.

2) La lecture des entretiens avec Vincent Fontano et Florianne Vilpont, réalisés pendant le travail de création.

Ces entretiens permettront notamment de nourrir une réflexion sur le processus de création, de l'écriture au travail de plateau.

NB : Vincent Fontano, évoque un certain nombre de livres dont la lecture ou la relecture a nourri son écriture. Il peut être intéressant d'évoquer le personnage d'Antigone avec les élèves avant de découvrir « Galé ». Ils ne manqueront pas, ensuite, de faire des liens entre le face à face d'Antigone et de Créon et celui de la fille et du père dans « Galé ».

3) La mise en voix de l'extrait proposé.

NB : La langue dans l'extrait proposé n'est pas particulièrement crue comme c'est le cas au début de la pièce notamment. Il sera donc nécessaire de prévenir les élèves afin que les réactions ne soient pas trop vives au cours des premières minutes du spectacle.

Pendant la représentation :

On pourra inviter les élèves à être particulièrement attentifs à :

- **La scénographie** qui est principalement composée de six arches monumentales. Que peuvent évoquer ces arches ? Comment les acteurs se déplacent d'une arche à l'autre tout au long du spectacle ? Pourquoi ?

- **Les costumes** et notamment la robe créée par Isabelle Gastellier pour le rôle de la fille. Les matières et les couleurs choisies.

- **Le jeu des lumières.** Les arches étant très sombres, la création de Jean-Fabrice Anicot sera essentielle.

- **L'univers sonore créé** par Jako Maron et Jim Fortuné. Quelle ambiance est ainsi créée ? La musique marque-t-elle des ruptures ? des étapes ?

- **L'évolution des personnages** au fil des cinq actes.

Après la représentation :

1) Le bord de scène :

Après chaque représentation, les élèves seront invités à échanger avec l'équipe artistique.

2) Pour poursuivre cette réflexion vous trouverez ci-après, une bibliographie et une filmographie… forcément sélectives et subjectives.

BIBLIOGRAPHIE ET FILMOGRAPHIE

Entre peur et désir de vivre…

① Deux romans :

« Ils mangeront après avoir lancé les sept premières pierres appelées les salvatrices. Sept, répète-t-elle en s'aidant de ses doigts. Sept, comme les jours de la semaine, comme les cailloux qui fixent le toit de la réserve. Sept pierres pour fêler sa tête comme une grenade mûrie au soleil de l'été. »

L'histoire se déroule dans un village imaginaire aux portes du désert : Khouf, (« la peur »). Noor, attend son châtiment : coupable d'adultère, elle doit être lapidée. Elle n'imagine pas pouvoir se soustraire à la justice. C'est compter sans une Française qui, pour la sauver, déploiera des trésors de volonté… Formidable conteuse, Vénus Khoury-Ghata brosse les portraits de femmes au destin tragique, déchirée entre le respect de la tradition et le droit à la liberté.

Ce roman a paru en 2009.

« La fixant, dans les yeux, [le cheikh] lui demande d'avouer qu'elle a eu du plaisir sous l'étranger, qu'elle a commis l'adultère consciente de ce qu'elle faisait.

- *Avoue, femme.*

Fatigué de parler dans le vide, face à une morte vivante, le cheikh éponge son front, puis se récite un troisième verset plus conforme à la situation.

- *« Celles de vos femmes qui forniquent, faites témoigner à leur encontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, confinez-les dans votre maison jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard ? »*

S'appuyant sur ses doigts, le cheikh cite trois témoins : Zahi, Zad, Zein [les trois fils de Noor]. Ne trouvant pas le quatrième, il cherche, les yeux dans le vague.

[…] il nomme le chat… ».

Extrait p. 158 du roman.

Ce roman polyphonique, permet aux lecteurs de découvrir le quotidien extrêmement violent de Noor mais également d'Amina et de Zana : entre soumission et désir de liberté, entre peur et découverte du plaisir, entre résignation et résistance…

« Cette pierre que tu poses devant toi... devant laquelle tu te lamentes sur tous tes malheurs, toutes tes misères... à qui tu confies tout ce que tu as sur le cœur et que tu n'oses pas révéler aux autres... Tu lui parles, tu lui parles. Et la pierre t'écoute, éponge tous tes mots, tes secrets, jusqu'à ce qu'un beau jour elle éclate. Elle tombe en miettes. Et ce jour-là, tu es délivré de toutes tes souffrances, de toutes tes peines... Comment appelle-t-on cette pierre ? »

En Afghanistan peut-être, ou ailleurs, une femme veille son mari blessé par les talibans et plongé dans le coma. Au fond, ils ne se connaissent pas. Les heures et les jours passent tandis que la guerre approche. Et la langue de la femme se délie et tisse le récit d'une vie d'humiliations, dans l'espoir de se libérer.

Ce roman a paru en 2008 et a reçu le Prix Goncourt la même année.

Syngué Sabour est le premier roman écrit en français par Atiq Rahimi, cinéaste et écrivain afghan réfugié en France depuis plus de vingt ans. Dans ce quasi huis-clos très théâtral, l'auteur fait entendre la voix de cette femme qui, comme le personnage féminin de « Galé », est pleine de rage et de désir de vivre. C'est un hymne à l'amour et à la liberté : *« Cette voix qui émerge de ma gorge, c'est la voix enfouie depuis des milliers d'années. »*

Du corps par le corps avec le corps, depuis le corps et jusqu'au corps."
Antonin Artaud, cité en exergue de "Syngué sabour - Pierre de patience"

② Deux films :

Osama de Siddio Barmark (2003)

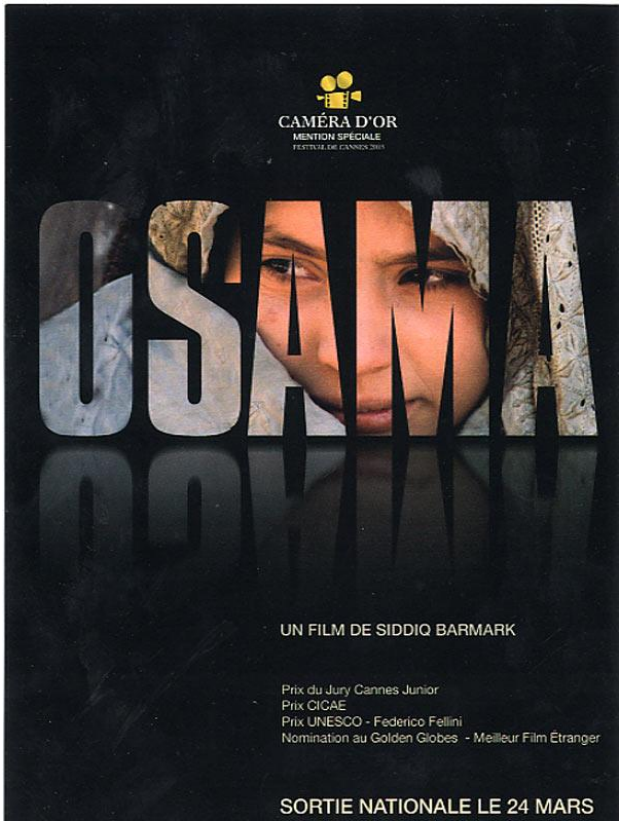

Pour lui donner une chance d'échapper au triste sort réservé aux femmes par les Talibans, une mère afghane déguise sa petite fille en garçon et la rebaptise « Osama » ...

Premier film afghan à être présenté au Festival de Cannes, *Osama* y a décroché une mention spéciale du jury de la Caméra d'or. Golden Globe du Meilleur film étranger en 2004. Ce film, est lui aussi axé à la fois sur la peur et la résistance.

Nous vous recommandons vivement la lecture de l'entretien avec le réalisateur, Siddiq Barmak : « Osama, un prénom qui charrie la terreur »

Lui qui avait fui l'Afghanistan tombé sous la coupe des talibans est revenu vivre à Kaboul. Auteur de documentaires tournés aux côtés du commandant Massoud, il explique comment à partir d'un fait réel, de témoignages recueillis ici et là, et d'acteurs non professionnels, il a tissé cette histoire dont **le personnage principal est la peur.**

http://www.universcine.com/articles/siddiq-barmak-osama-un-prenom-qui-charrie-la-terreur

Syngué Sabour, d'Atiq Rahimi

Trouvant un co-scénariste passionné en la personne de son ami Jean-Claude Carrière, Atiq Rahimi a adapté son propre roman en 2013. Une gageure !

Pour en savoir davantage :
http://www.lemonde.fr/culture/article/2013/02/19/syngue-sabour-pierre-de-patience-parler-en-femme-libre-dans-le-vacarme-ereintant-de-la-guerre_1834362_3246.html

③Un documentaire sur la résistance sportive de jeunes afghanes :

http://info.arte.tv/fr/afghanistan-les-petites-reines-de-kaboul

En Afghanistan, dans une société conservatrice gangrenée par les Talibans, faire du vélo relève de l'inimaginable pour une femme. Les Afghans restent globalement réfractaires à l'égalité des sexes et voir une femme à vélo est toujours considéré comme un affront. Pourtant, une équipe de jeunes filles brave ce tabou : les « Petites Reines de Kaboul », un club de cyclisme féminin qui existe depuis 2003 et qui n'a cessé de progresser depuis, allant jusqu'à représenter dignement l'Afghanistan aux derniers championnats d'Asie de cyclisme. Une pétition a même été lancée par 118 députés italiens afin qu'elles fassent partie des personnalités éligibles au prix Nobel de la paix en 2016.

Massuma et Zahra, deux sœurs de 17 et 19 ans, sont les piliers de l'équipe. Sous l'égide de leur coach, un ancien champion de cyclisme, elles s'entraînent chaque semaine dans les rues Kaboul. Sans doute sont-elles, au pays des burqas, les seules Afghanes à sortir en collants longs, à coincer leur foulard sous un casque, à se pencher sur leur vélo et à foncer. Mais cette défiance a un prix. Régulièrement menacées par certains spectateurs qui jettent des pierres et des fruits sur leur passage, elles continuent la course quand même. Leur rêve : représenter un jour leur pays aux jeux olympiques.

De Katia Clarens, Pierre Creisson et Xavier Gaillard – ARTE GEIE – France 2016

ANNEXES

Annexe 1 : Un article sur la lapidation dans le nouveau code pénal de l'Iran.

Iran : la lapidation reste dans le code pénal, liberté sur son application

L'Iran a conservé dans son nouveau code pénal la peine de mort par lapidation pour adultère, un châtiment dénoncé par les pays occidentaux, mais le texte consulté jeudi par l'AFP laisse au juge la liberté de décider d'une autre forme d'exécution. Selon l'article 225 du code pénal révisé, un juge peut modifier la forme de l'exécution d'un condamné "si la possibilité de lapidation n'existe pas", sans autre précision. Sa décision doit cependant être approuvée par le chef de l'autorité judiciaire.

La révision de cet article, en chantier depuis plusieurs années, a été critiquée par les experts des droits de l'Homme de l'ONU. Le rapporteur spécial sur l'Iran, Ahmed Shaheed, avait estimé en octobre 2012 qu'elle n'empêcherait pas un juge de faire appliquer la sentence. Le groupe d'experts avait également affirmé que l'adultère n'était pas un crime. Fin avril, un responsable de la Commission parlementaire sur la justice, Hamid Reza Tabatabi, avait affirmé sur le site internet du Parlement qu'"en raison de nombreuses critiques sur la manière dont (la lapidation) était conduite, une autre méthode pour ôter la vie, comme l'exécution, peut être employée".La lapidation étant inscrite dans la charia (loi islamique),"elle n'a pas été supprimée et le terme reste dans la Loi, mais la manière de la mettre en pratique a été laissée au choix" du juge, avait souligné le porte-parole de la Commission parlementaire, Mohammad Ali Esfanani, à l'agence Mehr.

En Iran, les condamnés à mort sont généralement pendus. Le code pénal iranien avait été modifié après la Révolution islamique de 1979 pour y introduire notamment les peines de lapidation, de coups de fouet ou encore d'amputation. Mais la lapidation a été peu appliquée en Iran où elle a toujours été controversée au sein même du régime. Il n'y a pas de chiffre officiel mais le Comité international contre la lapidation, basé en Allemagne, a fait état de quelque 150 cas entre 1980 et 2010.Le dernier cas remonte à mars 2009, quand un homme avait été lapidé pour adultère dans la ville de Rasht (nord). Les condamnés dont le corps est partiellement enterré, jusqu'à la taille pour les hommes et les épaules pour les femmes, ont la vie sauve s'ils réussissent à se dégager.

L'affaire Sakineh Mohammadi Ashtiani, condamnée à mort en 2006 pour complicité dans le meurtre de son mari et à la lapidation pour adultère, avait été dénoncée par les pays occidentaux et les organisations de défense des droits de l'Homme. La justice a suspendu son exécution en juillet 2010 pour réexaminer le dossier. En 2012, plusieurs dignitaires religieux avaient affirmé à l'agence Fars que la peine de lapidation pouvait être remplacée « si le guide religieux estime que son application peut porter préjudice » à l'islam et aux valeurs religieuses. Le nouveau code pénal a été approuvé le 1er mai par le Conseil des gardiens de la Constitution. Il a été transféré par le président Mahmoud Ahmadinejad à l'autorité judiciaire le 24 mai, ainsi qu'au Journal officiel pour publication. Mina Ahadi, fondatrice du Comité international contre la lapidation, a dénoncé à l'AFP une loi « médiévale et barbare qui laisse les responsables de la justice faire ce qu'ils veulent ». Elle s'est toutefois félicitée que la loi "a été amendée en raison des pressions internationales", alors que 12 condamnés attendent actuellement leur exécution dans les prisons iraniennes.

AFP

Source : http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/iran-la-lapidation-reste-dans-le-code-penal-liberte-sur-son-application-30-05-2013-2850477.php

Annexe 2 : L'arrestation très récente de Golrokh Ebrahimi Iraee.

Iran. Une écrivaine, condamnée à de la prison pour une fiction sur la lapidation, a été arrêtée chez elle le 24 octobre 2016.

[…] Sans qu'aucune convocation officielle ne lui ait été présentée, Golrokh Ebrahimi Iraee a été arrêtée par des agents à son domicile dans la matinée du 24 octobre. Ils ont fracassé sa porte d'entrée et l'ont emmenée à la prison d'Evin à Téhéran. Selon certaines informations, elle a été conduite dans le secteur réservé aux femmes pour y purger sa peine de six ans d'emprisonnement. Elle a notamment été condamnée pour « atteinte aux valeurs sacrées de l'islam », pour avoir écrit une histoire non publiée sur la pratique de la lapidation en Iran. L'époux de Golrokh Ebrahimi Iraee, Arash Sadeghi, militant des droits humains et prisonnier d'opinion, a depuis entamé une grève de la faim pour protester contre son incarcération.

« Golrokh Ebrahimi Iraee s'inscrit dans la lignée des jeunes écrivains et militants ciblés par la répression implacable des autorités iraniennes contre l'expression artistique. Son incarcération pour avoir pacifiquement exprimé son opposition à la lapidation est une injustice terrible et une attaque contre la liberté d'expression. Elle témoigne également d'un soutien inquiétant à ce châtiment cruel et inhumain », a déclaré Magdalena Mughrabi, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International. « Les autorités iraniennes doivent briser ce cycle d'injustice et libérer Golrokh Ebrahimi Iraee immédiatement et sans condition. Elles doivent également veiller à ce que sa condamnation soit annulée. »

La fiction que Golrokh Ebrahimi Iraee a écrite, mais qui n'a pas été publiée, […] raconte la réaction d'une jeune femme qui regarde le film *La lapidation de Soraya M* – l'histoire vraie d'une jeune femme lapidée à mort pour adultère – et qui, de colère, brûle une copie du Coran.

Les autorités ont découvert cette histoire au moment de l'arrestation de Golrokh Ebrahimi Iraee et de son époux Arash Sadeghi, qui purge actuellement une peine de 15 ans à la prison d'Evin, notamment pour « diffusion de propagande contre le régime », « rassemblement et collusion dans le but de nuire à la sécurité nationale » et « outrage au fondateur de la république islamique d'Iran ». Ces accusations sont liées à ses activités pacifiques en faveur des droits fondamentaux.

Le 6 septembre 2014, tous deux ont été interpellés sur le lieu de travail d'Arash Sadeghi à Téhéran par des hommes qui étaient apparemment des gardiens de la révolution. Ces derniers, qui n'ont produit aucun mandat d'arrêt, ont emmené le couple à son domicile, qu'ils ont fouillé méthodiquement. Ils ont alors trouvé l'histoire qu'avait écrite Golrokh Ebrahimi.

Arash Sadeghi a ensuite été transféré à la prison d'Evin, et Golrokh Ebrahimi Iraee dans un lieu de détention secret. Elle y a été gardée jusqu'au lendemain, avant d'être transférée elle aussi à la prison d'Evin. Elle y a été détenue pendant 20 jours, sans pouvoir communiquer avec sa famille, consulter un avocat ni comparaître devant un juge. Elle a été placée à l'isolement pendant les trois premiers jours.

Golrokh Ebrahimi Iraee a déclaré que durant ses périodes de détention, elle a été soumise à de longues heures d'interrogatoire, alors qu'elle avait les yeux bandés et que les agents qui l'interrogeaient lui répétaient qu'elle serait exécutée pour avoir « insulté l'islam ». Elle entendait clairement des agents menacer et insulter son époux dans la cellule voisine. Arash Sadeghi a plus tard déclaré avoir été roué de coups de pied, frappé à coups de poing à la tête, giflé et étranglé pendant sa détention.

Golrokh Ebrahimi Iraee a été jugée lors de deux brèves audiences devant un tribunal révolutionnaire à Téhéran, et condamnée à six ans de prison. Elle n'a pas bénéficié de l'assistance d'un avocat lors de son procès. Le premier avocat qu'elle a engagé a subi des pressions de la part des services de renseignements et de sécurité pour se désister de l'affaire et le second s'est vu interdire de prendre connaissance de son dossier et de la défendre. Elle n'a pas été en mesure d'assurer sa propre défense, car la première audience était consacrée aux activités militantes de son époux. Pour la seconde, elle se trouvait à l'hôpital en convalescence après une grave opération et ne pouvait donc être présente. Elle a soumis au tribunal son dossier médical, mais celui-ci a rejeté sa demande d'ajournement de l'audience.

Début octobre, Golrokh Ebrahimi Iraee a reçu un appel du Centre pour l'application des peines lui ordonnant de se présenter à la prison d'Evin afin de purger sa condamnation à six ans d'emprisonnement. En cas de refus, elle serait arrêtée dans la rue ou lors d'une descente effectuée à son domicile. Cependant, elle n'a jamais reçu de convocation officielle.

« Golrokh Ebrahimi est punie pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains. En effet, le crime à la base de cette affaire est le maintien par l'Iran de la pratique de la lapidation, qui constitue une forme de torture. Au lieu de s'entêter à intimider et emprisonner les voix critiques, les autorités doivent abolir définitivement ce châtiment cruel », a déclaré Magdalena Mughrabi.

Source : https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/10/iran-writer-arrested-in-violent-raid-on-her-house-following-prison-sentence-for-story-about-stoning/

NB : Le film *La lapidation de Soraya M* est une adaptation récente (2015) du célèbre livre *La femme lapidée* de Freidoune Sahebjam (1990)

La femme lapidée, c'est Soraya M., une iranienne accusée d'adultère et victime des lois islamiques qui prescrivent la lapidation chaque fois qu'un mari se sent trompé ou bafoué. Ce document raconte les derniers moments de la vie de Soraya M., depuis le verdict rendu par les hommes du village jusqu'à sa mort sous les pierres jetées par ses proches. L'auteur, envoyé spécial de *l'Express* et *Paris-Match*, s'est rendu clandestinement, en février 1987, dans son pays d'origine (où il est condamné à mort depuis 1979). Il a reconstitué heure par heure cette macabre exécution. Il a retrouvé les principaux acteurs de cette tragédie funeste et les décrit dans leur vérité la plus crue.

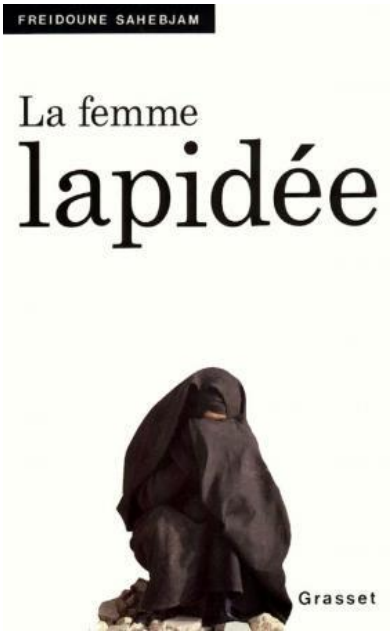

Annexe 3 : Autres articles conseillés.

1) Un article plus ancien de Martine Gozlan pour *Marianne*, sur les pays où la lapidation revient en force.

http://www.marianne.net/Sakineh-n-est-pas-la-seule-ces-pays-ou-la-lapidation-revient-en-force_a197212.html

2) L'article de Jean-Jacques Lavoie : « L'adultère et la peine de mort par lapidation dans l'Islam ».

Voici les premières lignes de l'introduction :

« L'objectif de cet article est de retracer dans le droit pénal de l'islam les textes fondateurs qui condamnent à la lapidation les personnes (le plus souvent des femmes) accusées d'adultère (*zinâ'*, terme qui désigne plus vaguement l'acte sexuel illicite), d'examiner l'origine de ce droit pénal, de décrire sa transformation et son impact dans la législation d'État de quelques pays musulmans et d'offrir une structure générale de réflexion sur la façon dont ce mode d'exécution annonce la mort. »

http://agora.qc.ca/thematiques/mort/documents/ladultere_et_la_peine_de_mort_par_lapidation_dans_lislam